

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
Le nombre de projets FEADER en Région wallonne

Le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, est l'un des fonds structurels et d'investissement européens de l'Union européenne.

Concrètement, ce fonds permet à de nombreux projets en zones rurales de se concrétiser. Pour utiliser celui-ci, il faut se référer aux 19 mesures composant le Programme Wallon de Développement Rural (PWDR). Ces mesures – rassemblées en 6 thèmes: agriculture, tourisme, santé & social, biodiversité, forêts et énergie – s'adressent à différents types d'acteurs du monde rural pouvant bénéficier du FEADER et décrivent les conditions d'accès et les critères à remplir.

À l'échelle de la Région wallonne, Madame la Ministre pourrait-elle m'indiquer le nombre de projets soutenus par le FEADER et me ventiler ceux-ci par province et par thématique? Quel budget cela représente-t-il? Une évaluation de ces projets existe-t-elle?

Réponse de la Ministre Tellier:

[Avril 2023]

Les thématiques soutenues dans le cadre de la mesure FEADER sont très variées (agriculture, environnement, forêt, énergie, mobilité, culture, patrimoine, économie ...).

En ce qui concerne les groupes d'action locale (GAL) actifs sur le territoire wallon, ils peuvent couvrir deux provinces différentes. Par ailleurs, certains projets ne peuvent pas être reliés à un thème spécifique (par exemple la coordination du GAL, la communication ...). Les 20 GAL wallons ont développé 205 projets, représentant une enveloppe de 42.031.427 euros de dépenses publiques (financement wallon et européen).

Le Programme wallon de Développement rural a déjà fait l'objet d'une évaluation par un bureau indépendant. Le rapport d'évaluation est consultable sur le site: agriculture.wallonie.be/pwdr. Une évaluation ex-post sera également réalisée en fin de programme.

Sur le site mentionné ci-dessus, on peut trouver les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) qui donnent plus de précisions sur l'état d'avancement des différentes mesures, dont voici un extrait: cf. annexe.